

AVIS

AT.19.29.AV

Projet de rénovation urbaine dite « centre de Barvaux-
sur-Ourthe » à DURBUY

Avis adopté le 29/03/2019

DONNÉES INTRODUCTIVES

Demande :

Demandeur : Commune de Durbuy
Auteur de projet : Agua
Autorité compétente : Gouvernement wallon

Avis

Référence légale : Art. 4 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 28 février 2013
Date de réception du dossier : 20/02/2019
Délai de remise d'avis : 45 jours
Audition : 22/02/2019
Portée de l'avis : Projet de rénovation urbaine

Projet

Localisation : Centre du village de Barvaux-sur-Ourthe

Brève description du projet et de son contexte :

La stratégie de l'opération de rénovation urbaine repose sur cinq axes stratégiques sous la thématique de « construire autour de » :

- un schéma de sens unique central,
- de l'axe Chainrue en potentiel,
- de l'espace « gare »,
- de la route de Marche,
- des berges de l'Ourthe.

AVIS

Le Pôle Aménagement du territoire remet un avis défavorable sur le projet d'opération de rénovation urbaine « Centre de Barvaux-sur-Ourthe » à DURBUY.

Le Pôle estime que le projet ne répond pas à la philosophie de la rénovation urbaine définie à l'article D.V.14 du CoDT qui précise que : « *une opération de rénovation urbaine est avant tout une action d'aménagement globale et concertée, d'initiative communale, qui vise à restructurer, assainir ou réhabiliter un périmètre urbain de manière à y favoriser le maintien ou le développement de la population locale et à promouvoir sa fonction sociale, économique et culturelle dans le respect de ses caractéristiques culturelles et architecturales propres* ».

Il constate en effet que la stratégie, ainsi que les fiches-projets qui en découlent, portent quasi exclusivement sur les problématiques de mobilité et de stationnement au centre de Barvaux-sur-Ourthe, et répond très partiellement aux objectifs d'une opération de rénovation urbaine tels que le maintien d'un habitat diversifié, une amélioration de la qualité des logements et du cadre de vie en général, l'assainissement de sites et la préservation et mise en valeur de l'héritage architectural et culturel. Le projet n'envisage également pas d'acquisitions foncières qui peuvent avoir pour effet d'enclencher d'autres opérations telles que la revitalisation urbaine.

De plus, le Pôle relève que le dossier de rénovation urbaine réalisé par l'auteur de projet est de qualité peu satisfaisante, tant sur la forme que sur le fond. Il émet notamment les regrets suivants :

- Le caractère peu développé de la plupart des chapitres du diagnostic en comparaison à la mobilité et au stationnement qui ont fait l'objet d'une analyse très approfondie ;
- L'absence d'information sur la manière dont cette opération de rénovation urbaine s'intègre dans les plans et programmes communaux de développement à disposition de la commune de Durbuy, dont notamment le programme communal de développement rural (PCDR). Le Pôle s'interroge à ce propos sur les possibilités de subventionnement en rénovation urbaine de la rue Chainrue alors qu'une partie de cette rue a déjà fait l'objet d'une subvention en développement rural ;
- Le caractère très approximatif des estimations financières des projets qui ne permettent notamment pas de déceler la part qui sera prise en charge par le budget régional lié à la rénovation urbaine. Le Pôle s'interroge dès lors sur la réelle opérationnalisation des fiches-projets.

Enfin, tout en reconnaissant les efforts fournis pour impliquer la population dans le projet, le Pôle relève la faiblesse de la participation citoyenne.



Samuël SAELENS
Président